



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

**Recrutements d'agents contractuels : Direction de l'Information et  
de la Communication et Direction Administration Générale DODC**

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Mesdames Laroche et Lefebvre; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003**

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

**DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Afin d'assurer le remplacement d'un journaliste non titulaire admis en congé de maternité, il y a lieu de créer un emploi répondant à ce besoin occasionnell.

Je vous propose donc, conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, de créer, avec effet du 1<sup>er</sup> décembre 2002, un emploi occasionnel de journaliste, rémunéré sur la base du 2<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché (indice 423, majoré 375).

**DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE – DROITS ET OBLIGATIONS DES CITOYENS**

Par délibération en date du 11 mars 2002, le Conseil Municipal a créé un poste d'attaché chargé de la Direction Administrative du service de Police Municipale responsable de l'organisation et de la gestion du service.

Malgré les recherches, aucune candidature statutaire n'a été enregistrée.

C'est pourquoi, il est proposé de recruter un agent sous statut contractuel conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, rémunéré sur la base du 10<sup>e</sup> échelon du grade d'attaché (indice brut 703, majoré 583). Cet agent devra disposer d'une solide expérience dans le domaine de la police lui conférant une aptitude à encadrer les personnels du service et à assurer les relations avec les partenaires institutionnels habituels de la Police Municipale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les deux créations de postes ci-dessus définis, les crédits nécessaires au financement de ces postes étant prévus au budget principal.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**